

**Foyer du
Château**
AEC-MECS

PROJET D'ETABLISSEMENT

MECS Foyer du Château

2022-2026

*« Améliorer la **qualité d'accueil** des enfants
et la **qualité de vie** des professionnels »*

Préambule

Avec quelques mois de retard, suite aux différentes crises traversées, nous sommes heureux de vous présenter le projet d'établissement de la MECS, fruit d'un travail et d'une réflexion collective.

Nous remercions l'ensemble des professionnels, enfants, familles et partenaires qui ont activement participé à la rédaction de ce projet fédérateur.

Prenez plaisir à le lire, nous sommes à votre disposition pour échanger sur votre vision de l'avenir du Foyer. Vos retours seront toujours sources d'inspiration.



M. Philippe GRIMONPREZ

L'établissement a conduit au cours des années 2019-2020 (Durée allongée due à la crise sanitaire), une évaluation interne, véritable photographie instantanée de la structure et de son organisation.

Cette démarche, appuyée sur une équipe pluridisciplinaire, a permis de réaliser la mesure des écarts entre la réalité de l'accompagnement proposé aux enfants et leurs familles, et les objectifs d'amélioration vers une meilleure qualité d'organisation, d'outils et de références partagées.

Le travail autour de la réduction de ces écarts a commencé durant la seconde moitié de l'année 2021, et s'appuie sur un groupe de travail pluridisciplinaire et des rencontres régulières.

Ayant à cœur les valeurs humanistes de l'association éducative Foyer du Château, l'un des principaux objectifs visés est de permettre aux enfants accueillis et/ou accompagnés par l'association un accompagnement personnalisé, basé sur une palette de services et dispositifs déployés dans l'association, avec à cœur d'éviter au maximum les ruptures dans le parcours des enfants accueillis.

L'arrivée au foyer peut être vécue comme à une entrée dans un monde nouveau du moins c'est comme cela que je l'ai vécu. Quand je suis arrivé, j'avais l'impression que tout était strict et que les éducateurs et les familles d'accueil étaient désagréables et rieurs et prêts à s'énerver pour pas grand chose. Je pensais ~~que~~ que le foyer allait me priver de mes libertés personnelles et que les jeunes accueillis étaient ~~vieux~~ et peu sympathique.

Avec le recul je me suis rendu compte que j'étais loin de la réalité, le personnel éducatif et les familles d'accueil sont très sympathique et bienveillant à condition d'être sympathique et de faire ce qui est demandé, les jeunes accueillis sont sympathique (pour la grande majorité). Le placement fait beaucoup de bien avec le recul, il apporte beaucoup de choses notamment des connaissances pratiques de la vie réelle.

Le Président Suppléant du CS.

Chaque équipe s'est vu confier l'élaboration et la rédaction de projets, véritables « fil rouge » où les valeurs d'égalité, portées par l'association devront trouver leur place. La pluridisciplinarité, l'équité,

la personnalisation et d'adaptation des réponses apportées aux jeunes et à leurs familles, doivent permettre continuité du parcours, et maintenir les attaches existantes. C'est la raison pour laquelle l'association s'est organisée pour favoriser l'accueil des fratries.

Le point de vue des parents

le 25 Novembre 2021

Bien que très conscients des effets bénéfiques du Foyer du Château sur le comportement des enfants, il nous semble que quelques améliorations pourraient être apportées.

En ce qui concerne l'accompagnement des enfants, l'instabilité générée par le renouvellement permanent des équipes, crée des situations anxiogènes, avec des relations à reconstruire sans cesse, pour des enfants déjà fragiles. Ceux-ci ne se sentent pas assez écoutés et ont du mal à comprendre les longs délais de traitement de leurs problèmes quotidiens, voire l'absence (non expliquée aux enfants) de solution.

Il serait formidable que l'éducateur d'un enfant puisse faire le lien avec les autres partenaires sociaux et médicaux qui s'occupent de lui.

Les parents, eux, attendent du Foyer du Château un soutien pour renforcer ou recréer des liens avec la famille, tant au niveau pédagogique que psychologique.

Pour les parents, le manque de stabilité des équipes se fait aussi sentir puisque les intervenants qui sont informés des spécificités de chaque enfant, ne restent pas et qu'il faut, sans cesse, réexpliquer, retisser une relation.

Instaurer une relation de confiance stable entre tous les intervenants est un travail délicat et les parents ne se sentent pas toujours entendus.

D'une façon générale, il y a une demande de plus de transparence et d'informations (notamment un retour sur les demandes des parents)

d'organisation de moments d'échange entre parents (à des horaires accessibles au plus grand nombre) pourrait leur permettre de trouver du soutien et une liberté de parole, sans jugement et en toute bienveillance.

Pour ce faire, il serait avantageux d'avoir un service dédié aux parents de l'ensemble du Foyer du Château, avec une personne référente qui serait apte à faire le lien entre tous.

Nous avons conscience des efforts déjà fournis mais une meilleure organisation serait favorable à tous, enfants, parents et personnel accompagnant.

Les parents

Sommaire

Partie I – Comment avons-nous pensé et rédigé ce projet d'établissement _____ 5

- 1.1. Le bilan de l'ancien projet _____ 6
- 1.2. La méthode de rédaction du nouveau projet _____ 7

Partie II – C'est quoi le Foyer du Château ? _____ 9

- 2.1. L'histoire de l'Association Educative du Château _____ 10
- 2.2. La définition juridique de l'établissement _____ 11
- 2.3. L'offre proposée par le Foyer du Château _____ 12
 - 2.3.1. Le parcours de l'enfant _____ 13
 - 2.3.2. Le fonctionnement périphérique _____ 15
- 2.4. L'environnement du Foyer : partenariats et besoins du territoire _____ 19
 - 2.4.1. Les partenariats du Foyer _____ 19
 - 2.4.2. La population accueillie au sein du Foyer _____ 20
 - 2.4.3. Les besoins du territoire _____ 21
- 2.5. La place et l'image du Foyer du Château aujourd'hui _____ 22

Conclusion et enjeux de demain _____ 24

Partie III – Le Foyer du Château de demain en 10 fiches actions _____ 25

- FICHE N°1 : Sécuriser et repenser le cadre de vie des enfants _____ 26
- FICHE N°2 : Garantir l'expression des enfants et la personnalisation de leur projet _____ 28
- FICHE N°3 : Accompagner les enfants vers plus d'autonomie et de sociabilisation _____ 30
- FICHE N°4 : Accompagner les enfants dans leur parcours scolaire et professionnel _____ 32
- FICHE N°5 : Veille à l'avenir des enfants et des jeunes en matière de santé _____ 34
- FICHE N°6 : Maintenir les liens familiaux et valoriser les compétences parentales _____ 36
- FICHE N°7 : Préserver la santé et la sécurité des professionnels _____ 37
- FICHE N°8 : Se doter d'une démarche qualité structurante _____ 39
- FICHE N°9 : Traiter la question éthique avec les acteurs de terrain _____ 40
- FICHE N°10 : Augmenter de 30% la capacité d'accueil _____ 41

Les textes de référence _____ 42

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles _____ 44

Glossaire _____ 45

Partie I

*Comment avons-nous pensé
et rédigé ce projet d'établissement*



Le projet d'établissement est un document primordial :

- **En interne** : c'est un document « repère » porteur de l'identité de la structure, de son mode d'organisation mais aussi de sa projection dans l'avenir.
- **Vis-à-vis des partenaires** : c'est un outil de communication qui rend lisible l'action de l'établissement, ses spécificités, ses engagements pour demain.
- **Vis-à-vis du public, enfants et familles** : c'est à la fois un document de présentation de l'établissement et de ses ambitions sur 5 ans.

*Le projet d'établissement dresse les constats actuels,
et s'engage dans une promesse d'amélioration.*

C'est dans cet état d'esprit que la MECS « Foyer du Château » a pensé la rédaction du présent document :

- Se projeter collectivement sur de nouvelles évolutions du fonctionnement de la MECS.
- Rédiger un nouveau projet d'établissement porteur pour les équipes et les enfants, mais aussi lisible pour les familles, les partenaires de l'association et les financeurs.

1.1. Le bilan de l'ancien projet

Le précédent projet d'établissement (2015-2019) répond à une volonté de clarté tant interne (professionnels, enfants, familles), qu'externe (partenaires et publics).

Il présente le fonctionnement de la MECS, ses modalités d'accompagnement et la place des enfants et de leurs familles au sein du Foyer du Château.

L'ambition annoncée en 2015 est de **maintenir les outils mis en place** et de les pérenniser. Par exemple, le mode de prise en charge en groupes dits « verticaux », proche du modèle familial dans le partage du quotidien, et visant à développer l'apprentissage et l'autonomie des enfants.

Un an après la rédaction du projet, la **Loi du 14 mars 2016** renforce l'objectif de l'établissement d'assurer la meilleure prise en charge possible, en inscrivant en document de référence les **projets personnalisés pour l'enfant** (PPE) réalisée par L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et déclinée au sein du Foyer en projet individuel.

Non seulement, la formalisation de ces projets renforce l'appui sur les ressources de la famille, mais elle permet surtout d'associer l'enfant aux décisions qui le concernent.

Guidé par la Loi de 2016, l'établissement s'inscrit également dans l'enjeu de **stabilité du parcours de l'enfant confié**.

La MECS renforce alors **l'accueil de fratries** et réalise de **nombreux changements organisationnels** : nouveau rythme d'internat, recrutement de surveillants de nuit, nouvelle organisation des week-ends, réorganisation de l'accueil séquentiel...

Seul l'absence de continuité le week-end et une partie de vacances reste un frein à la stabilité d'accompagnement.

Compte-tenu des évolutions réglementaires, des nouveaux besoins du territoire et des évolutions internes de la MECS, le projet d'établissement rédigé en 2015 n'est plus une présentation fidèle de la structure et ne permet pas d'accompagner le changement.

Il a néanmoins été le document fondateur qu'il ambitionnait d'être et n'a pas empêché le Foyer du Château de se développer.

1.2. La méthode de rédaction du nouveau projet

Durant l'année 2018, la MECS Foyer du Château anticipe la mise à jour de son Projet d'Établissement et est accompagnée par le centre de formation ADES.

La direction de l'établissement souligne sa volonté de pouvoir **associer les professionnels** à la réécriture de ce nouveau projet.

Quatre équipes projets sont constituées, avec une implication des membres du Conseil d'Administration sur l'animation de ces groupes. Un travail régulier est mené sous la forme de 11 ateliers, espaces de travail réguliers, dédiés à la réflexion, aux échanges, à la proposition et production de supports.

Le **rapport est remis début 2019** à la directrice et servira de base à la rédaction du futur projet avec l'arrivée du nouveau directeur.

Dans la continuité de ces ateliers, chaque équipe d'internat propose en complément un **projet de maison** pour l'année scolaire 2019-2020.

En 2019, la restructuration de l'établissement et de ses modes d'accueil ainsi que la réorganisation du travail et des effectifs sont prioritaires sur la rédaction du projet d'établissement, prévu alors à l'écriture sur le 1^{er} semestre 2020. La MECS assure désormais un accueil 7j/7.

Dès mars 2020, la **crise sanitaire** gèle certains projets et la rédaction même du projet d'établissement, reportée à la fin de l'état d'urgence.

Début 2021, la **démarche d'amélioration continue** est réactivée via :

- L'évaluation interne de la qualité reconduite via le logiciel **Arsene** ;
- Une analyse des risques professionnels de chaque fonction et chaque site, conduisant à la réécriture du DUERP ;
- Un diagnostic santé psychologique des professionnels, avec questionnaires et entretiens individuels anonymes.

De nouvelles pistes d'amélioration de l'organisation, des conditions de travail et de la communication émergent alors de ces 3 démarches d'évaluation.

Sur cette fin d'année 2021, l'enjeu est de produire un **document cohérent** avec la situation de la MECS et du territoire, mais aussi des besoins exprimés par les **professionnels**, les **enfants** et les **familles** :

- L'ensemble des écrits de 2019 et 2020 sont alors centralisés, analysés et mis à jour par les professionnels ;
- Les constats et les actions correctrices issus de l'évaluation interne, de l'analyse des risques professionnels et des risques psycho-sociaux sont planifiés à court, moyen et long terme ;
- Une enquête et un appel à propositions sont réalisés auprès des familles ;
- Une enquête et des groupes de paroles sont organisés pour recueillir les souhaits des enfants.

Plusieurs axes de progrès précédemment identifiés sont confortés et de nouvelles innovations sont également réfléchies.

De plus, l'arrêté du 23 septembre 2021, portant création d'une **charte nationale pour l'accueil du jeune enfant**, est un texte de référence publié à point nommé pour guider la conception de ce projet d'établissement et questionner nos pratiques professionnelles quotidiennes.

Cette Charte est une annexe importante du Projet d'Établissement. Son contenu a également inspiré et confirmé des projets d'amélioration.

Une présentation en **fiches actions** est choisie afin de rendre le document plus digeste et de faciliter la gestion de projet qui en découle.

Ce projet d'établissement constitue ainsi un document concret et synthétique, fruit des réflexions, échanges et propositions des équipes et des personnes accompagnées en phase avec la situation de la MECS et des besoins du territoire.

Partie II

C'est quoi le
Foyer du Château ?



Le Foyer du Château est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) associative, situé à Marmande. Elle s'inscrit dans le dispositif départemental de la Protection de l'Enfance en danger.

Les enfants sont confiés par le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou par le juge des enfants, dans le cadre d'une protection administrative ou d'une protection judiciaire au titre de l'enfance en danger.

L'établissement est géré par l'Association Educative du Foyer du Château et peut accueillir 52 enfants, de tout âge et de tout sexe, de la naissance à 21 ans, avec une spécificité sur l'accueil de fratrie.

La pluralité et la complémentarité de ses prestations d'accueil et d'accompagnement (Internat, Placement Familial, Accueil séquentiel, Accueil de Jour, appartement intermédiaire...) en fait une MECS atypique. Cette diversité d'accompagnement est d'autant plus nécessaire pour répondre aux besoins territoriaux en matière de Protection de l'Enfance.

2.1. *L'histoire de l'Association Éducative du Château*

Anciennement orphelinat géré par la congrégation des sœurs de la Miséricorde, l'établissement a élargi son champ d'intervention pour tenir compte de l'évolution de la commande sociale.

D'abord géré par la congrégation, l'établissement est devenu associatif en 1975.

Après une période de mixité confessionnelle/laïque, le Conseil d'Administration s'est totalement laïcisé en 2004 suite au déménagement des locaux du siège au 3 bis, rue des Adouberies.

De « Miséricorde », l'association fût nommée « Foyer du Château, Miséricorde » pour devenir, en 2014 « **Association Éducative du Château** ».

L'établissement s'est progressivement restructuré en unités d'internat éclatées respectant ainsi la primauté de l'éducatif sur l'histoire de l'Association.

L'Association s'inscrit néanmoins dans le dispositif départemental de la Protection de l'Enfance et se veut force de proposition dans les orientations du schéma.

Le fonctionnement associatif se traduit au sein du Conseil d'Administration par la **diversité** de ses membres, la **collégialité** des prises de décision, la **confiance** respectueuse développée avec l'équipe technique.

La démarche associative est **transparente**, **rigoureuse** et **démocratique**. Le fonctionnement des instances, les principes de séparation et de délimitation des pouvoirs garantissent la **citoyenneté associative**.

L'Association s'appuie sur des valeurs fondamentales qui sont : l'**humanisme**, la **laïcité**, la **solidarité**, la **tolérance** et le **respect**. Ces valeurs sont des références permanentes à la construction du projet associatif et sont véhiculées par l'ensemble des acteurs.

La MECS « Foyer du Château » est l'un des acteurs de la politique de Protection de l'Enfance mise en œuvre localement. Elle est porteuse d'une **identité marquée**, auxquels les salariés et le Conseil d'Administration sont attachés, et que le projet d'établissement doit pouvoir servir, expliciter, et défendre dans sa singularité.

2.2. La définition juridique de l'établissement

Les missions de la MECS sont définies par les articles **L.221-1 à L.281-4 du Code d'Action Sociale et des Familles** (CASF) et se fondent principalement sur :

- La **Loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale, s'articulant autour de 4 grands axes :
 - o Garantir les droits fondamentaux des personnes accompagnées (Livret d'accueil, CVS, Charte) ;
 - o Élargir les missions de l'action sociale et créer de nouveaux services ou établissements prenant en compte toute variété de prise en charge et d'accompagnement des personnes ;
 - o Mieux organiser et coordonner les différents acteurs du domaine médico-social et social (projet individuel) ;
 - o Évaluer la qualité des prestations et déployer des démarches d'amélioration continue dans chaque établissement (évaluations interne et externe).
- La **Loi du 11 Février 2005** apportant des évolutions pour répondre aux attentes des personnes handicapées dans 5 grands domaines :
 - o La compensation ;
 - o La scolarité ;
 - o L'emploi ;
 - o L'accessibilité ;
 - o Les maisons départementales des personnes handicapées.
- La **Loi du 5 mars 2007** réformant la Protection de l'Enfance, s'articulant autour de 3 axes :
 - o Renforcer la prévention ;
 - o Améliorer le dispositif d'alerte et de signalement ;
 - o Diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille.
- Complétée par la **Loi du 14 mars 2016**, plaçant l'enfant au centre de l'intervention avec 3 enjeux majeurs :
 - o Repérer au plus tôt les jeunes en danger et stabiliser les parcours des enfants placés, afin de mieux répondre aux 7 besoins fondamentaux de l'enfant :
 - Besoin d'estime de soi et de valorisation de soi
 - Besoin d'expériences et d'exploration du monde
 - Besoin d'un cadre, de règles et de limites
 - Besoin d'identité
 - Besoin physiologiques et de santé
 - Besoin de protection
 - Besoin affectif et relationnel

Besoin de sécurité
 - o Mettre en place des outils d'évaluation de l'offre de prise en charge ;
 - o Assurer une égalité de traitement des enfants et de leurs familles sur tout le territoire.

A ces textes fondateurs s'ajoutent :

- Le **Plan d'action en faveur du Travail Social et du développement social** (octobre 2015), qui prévoit 26 mesures autour de 4 thématiques :
 - o La participation et l'accompagnement des personnes
 - o La promotion du développement social pour simplifier les politiques publiques
 - o La reconnaissance du travail social et la modernisation de l'appareil de formation
 - o La rénovation de la gouvernance
- Le **Plan de lutte contre les violences faites aux enfants** (mars 2017), dont le but est d'encourager les citoyens à signaler les faits de violence, réels ou suspectés.

- Le Rapport de décembre 2019 « **consensus sur les interventions de Protection de l'Enfance à domicile** », qui met en lumière deux enjeux majeurs :
 - o Soutenir le « pouvoir d'agir » des parents et des enfants et leur permettre de faire valoir leur point de vue ;
 - o S'appuyer sur des savoirs spécifiques à la Protection de l'Enfance et ses publics et mieux outiller les professionnels dans la prise en compte des besoins de l'enfant, en s'appuyant notamment sur la « Théorie de l'attachement » (Bowlby)

- Le **Pacte pour l'enfance 2019-2022**, reposant sur trois piliers :
 - o La prévention et l'accompagnement des parents ;
 - o La lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants ;
 - o Une réforme de l'ASE offrant de nouvelles organisations et ressources pour :
 - Agir au plus tôt (dès le 4^{ème} mois de grossesse)
 - Sécuriser le parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures de parcours (scolarité, santé, liens familiaux...)
 - Donner aux jeunes les moyens d'agir (charte des droits des enfants protégés, participation aux instances de décision, album de vie, accès à la scolarité...)
 - Préparer et sécuriser leur vie d'adulte (logement, bourses et études supérieures, insertion socioprofessionnelle...)

2.3. **L'offre proposée par le Foyer du Château**

Le Foyer du Château accueille et accompagne des **enfants et adolescents de 0 à 21 ans** au titre de la Protection de l'Enfance.

La structure propose des accompagnements personnalisés qui visent à garantir à chaque jeune accueilli une qualité de vie, une stabilité psychique et le développement d'une vie sociale épanouissante, dans un environnement à la fois protégé et ouvert. Il vise également à éliminer les ruptures de parcours.

La MECS est implanté **au cœur de la ville de Marmande**, favorisant l'accessibilité de ses locaux au public, à l'entourage et aux familles des enfants.

L'Association est propriétaire de la majorité de ses bâtiments (siège social, Accueil de Jour, maisons) et des terrains qui les entourent.

Depuis septembre 2019, l'établissement est ouvert **24h/24 et 365 jours par an**, permettant ainsi un meilleur suivi, en limitant les ruptures de l'accompagnement.

Le Foyer du Château porte des **valeurs** telles que la non-discrimination, la solidarité, le partage, l'autonomie, la justice, la tolérance et la bienveillance.

Son objectif principal est de permettre au jeune accueilli de se développer dans un **environnement socioculturel stable, sécurisant, adapté** à son âge et à sa problématique.

Pour faire vivre ces valeurs et atteindre son objectif, la MECS propose une **offre de service riche et variée** avec différents modes d'accompagnement : Placement Familial, internat, accueil séquentiel, aide à l'acquisition d'autonomie, droit de visite...

Ainsi, le Foyer du Château se différencie notamment :

- Par la diversité et la complémentarité de ses prestations d'accueil et d'accompagnement, au service du projet individuel de chaque enfant accompagné ;
- Sa prise en charge possible dès la naissance et jusqu'à 21 ans,
- L'importance portée à l'accueil de fratries et à l'accompagnement à la parentalité.

Le nouveau logo du Foyer du Château met par ailleurs en avant chacune de ses prestations, représentée par une couleur.

2.3.1. Le parcours de l'enfant

Les enfants et adolescents sont accueillis et accompagnés selon des modes d'accueil propres à chaque situation :

- 24 enfants en **internat**, accueillis lorsque leurs parents ou responsables légaux rencontrent des difficultés momentanées ou permanents dans l'exercice de leur action éducative.
- 18 enfants en **Placement Familial**.
- 10 enfants en **accueil séquentiel**.

L'internat

L'internat se décompose en trois groupes distincts : Maré, Rondereau et Ulysse, tous constitués d'une équipe pluridisciplinaire composée :



- **D'une équipe éducative (éducateurs spécialisés et sportifs, moniteurs éducateurs, accompagnant éducatif et social)** chargée de l'accompagnement des jeunes et portant le rôle de référent éducatif. Ils sont responsables de la conception et de la mise en œuvre, avec le jeune et sa famille, du projet individuel de l'enfant.
- **D'une maîtresse de maison**, chargée de la gestion logistique de la maison, de la préparation de repas et de la propreté de la maison. En contact direct et permanent avec les enfants, elle leur transmet l'importance du respect des règles d'hygiène et du vivre ensemble. De façon transversale elle participe à l'action éducative et au suivi du projet individuel de l'enfant.
- **D'un surveillant de nuit**, chargé de surveiller les locaux et d'assurer la sécurité des enfants et la tranquillité de leur repos. Dans une optique de sécurité et de stabilité, il a le rôle de l'adulte repère en cas besoin. À ce titre, son regard peut alimenter l'analyse des référents éducatifs.

L'interdisciplinarité des équipes, en lien avec la psychologue du service de l'internat, vise à garantir pour chaque enfant accueilli : un accompagnement au quotidien dans les actes essentiels de la vie et dans les activités occupationnelles, socialisantes et de loisirs.

Elle garantit aussi la cohérence et la continuité des accompagnements, une fonction générale de prévention et de surveillance de la santé physique et psychique.

L'habilitation permet un accueil de **12 enfants au maximum pour chaque maison**. Pour autant, **chaque habitation accueille aujourd'hui 8 enfants**.

Le choix associatif n'est pas celui du quantitatif mais bien du qualitatif pour que le projet individuel de l'enfant soit accompagné de la meilleure façon.





Le Placement Familial

Le service du Placement Familial propose un mode d'hébergement alternatif à l'internat, permettant de **prendre en charge un enfant dans une autre famille** que la sienne.

Ce mode d'accueil offre un accueil plus individualisé et le **maintien d'une vie familiale** en cercle « restreint », à l'inverse de l'internat qui offre à l'enfant une vie en collectivité.

Le service de Placement Familial propose aux jeunes accueillis une aide pour réfléchir et construire un projet d'avenir, qui leur permette de s'insérer socialement. L'équipe transdisciplinaire travaille en partenariat avec la famille de l'enfant avec pour objectif un retour au domicile familial.

Le service peut accueillir 22 enfants ou adolescents, répartis auprès de 14 assistants familiaux résidant dans un rayon approximatif de 50 km de la MECS (Marmande).

Educateurs référents, psychologue, infirmière, secrétaire et chef de service viennent compléter l'équipe pluridisciplinaire du service.

Un **contrat d'accueil** est signé lors de chaque accueil avec l'assistant familial. Il permet de contractualiser la mission et les rôles de chacun, entre l'assistant familial et la MECS. De plus, il permet de notifier les attentes et le secret professionnel auxquels chacun des membres est soumis vis-à-vis du jeune et de sa famille : notion très importante dans cette profession.

A ce contrat s'ajoute un **livret d'accueil** permettant à chaque famille accueillante de se présenter au même titre qu'une structure d'hébergement (localisation, loisirs en famille, animaux...).



Le Service d'Accueil Séquentiel (S.A.S)

Le S.A.S propose une alternative au placement en internat. **Il propose aux familles de s'appuyer momentanément sur ce service pour affronter les difficultés** éducatives, sociales, matérielles avec leur(s) enfant(s) **et trouver les solutions opérantes** (orientations scolaires, suivis thérapeutiques, accompagnements diversifiés, placement).

C'est un **service de prévention** pouvant orienter vers un placement ou accompagner un retour suite à un placement : notamment pour aider la famille dans ce retour progressif.

Il a pour mission la protection, l'éducation, l'accompagnement à la parentalité. Les enfants et leurs familles trouvent au S.A.S un espace où leur souffrance est écoutée. Les familles qui se trouvent en situation d'exclusion ou d'isolement y trouvent un environnement accueillant et socialisant.

Son accompagnement se compose :

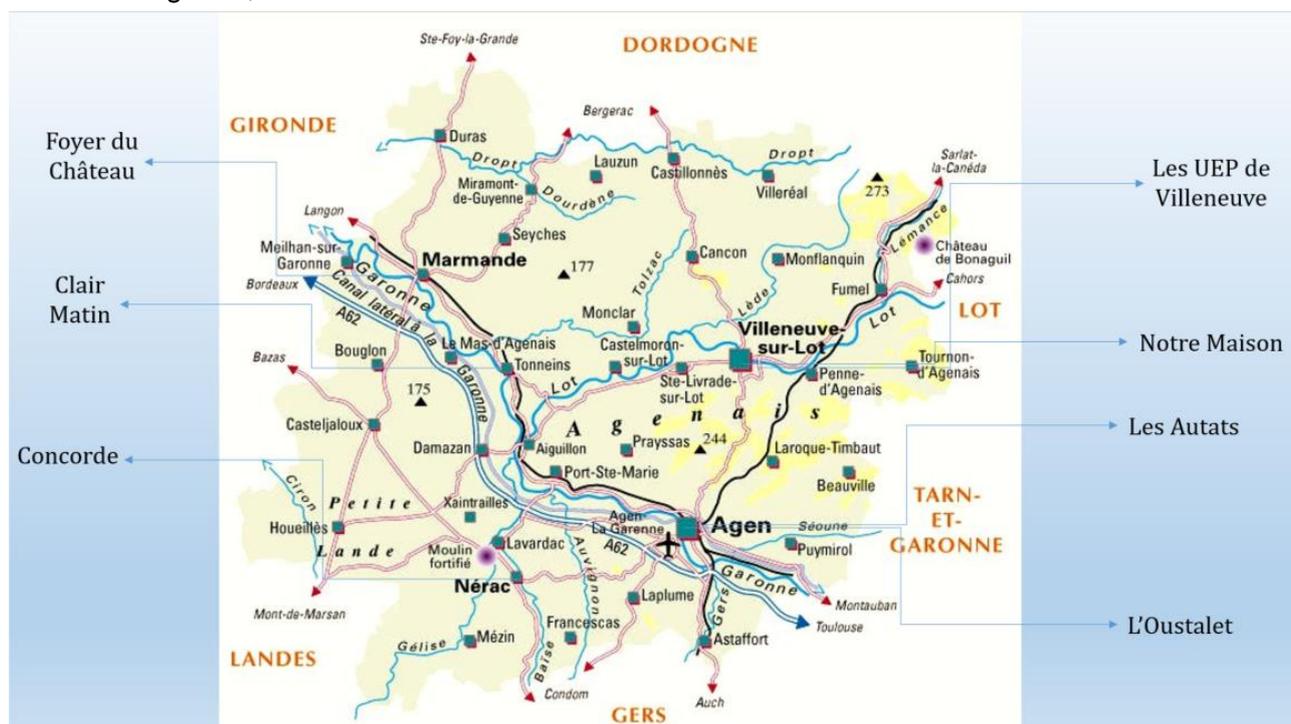
- D'une **solution d'accueil et d'hébergement temporaire** (dans une maison dédiée hors internat), permettant à l'enfant ou à l'adolescent de s'extraire des difficultés familiales. Les modalités et la régularité d'accueil et/ou d'hébergement sont définis dans son projet individuel.
- **D'interventions à domicile**, permettant aux parents et à l'enfant de réfléchir et travailler de concert avec leur éducateur référent pour mener à bien le projet de l'enfant.
- **D'ateliers éducatifs** : cuisine, piscine, musique...
- De **séjours vacances** de quelques jours
- De **moments de partage parents-enfants** autour d'une activité le week-end ou de soirées à thèmes
- **D'ateliers-parents** permettant d'appréhender l'organisation du foyer autour d'une thématique : par exemple, autour de la cuisine, aborder la planification des repas, l'équilibre alimentaire la gestion du budget alimentaire, la réalisation d'une nouvelle recette, les tâches que l'on peut confier à son enfant...
- De rencontres informelles sous la forme de « **café parents** »
- D'entretiens de **soutien psychologique** à destination des parents et des enfants

L'accueil d'urgence

Un dispositif **d'accueil en urgence** est compris dans les 52 places constituant les modes d'accompagnement de la MECS.

Ce dispositif, déclenchable au besoin, une quinzaine de semaines par an, vient en relais du Foyer d'accueil d'urgence du département (Foyer Balade), si cet établissement, situé près d'Agen, vient à manquer de place.

Sept MECS participent à cet accueil d'urgence, dont le Foyer du Château, et sont coordonnées par le Conseil Départemental. Ce dernier transmettant chaque année le calendrier d'accueil d'urgence, planifiant les périodes hebdomadaires où chaque établissement peut être sollicité pour accueillir un enfant en urgence, dans la limite de leur habilitation.



2.3.2. Le fonctionnement périphérique

Les visites et séjours médiatisés

Afin d'assurer à la fois la protection de l'enfant et le droit des parents, des **rencontres encadrées** sont organisées au sein de l'établissement.

Ces visites permettent, à l'aide de l'éducateur présent, de maintenir les parents dans leur rôle, en soutenant leurs compétences.

Elles viennent également alimenter et faire évoluer le projet individualisé de l'enfant.

Sous sa forme la plus « classique », la rencontre dure entre une et deux heures, **dans une salle aménagée**.

Mais elle peut également prendre une forme différente : **repas sur place** ou à l'extérieur, **sortie** au square, **boutique** pour des achats, salon de coiffure, **jeux** divers...

Ces rencontres, moins formelles et plus riches en partage, favorisent la spontanéité des échanges et dédramatisent la situation de placement.

Pour l'éducateur présent, elles permettent une meilleure observation de l'évolution des dynamiques familiales et personnelles.

Sur décision du magistrat et en fonction de l'évolution de la situation familiale, la rencontre peut également se dérouler **au domicile des parents**.

Dans tous les cas, l'éducateur présent lors de ces visites n'est jamais l'éducateur référent de l'enfant.

La visite est dite « médiatisée » car elle permet à chacun d'exprimer des tensions ou des souffrances, d'éclaircir certaines situations et conflits, de rendre possible l'échange, voire de créer une nouvelle relation plus apaisée.

Les **rencontres entre fratries** sont favorisées.



Accueil de Jour

Ouvert en novembre 2019, ce service vise à accueillir jusqu'à 16 enfants de tout âge, accompagnés par la MECS, rencontrant des **difficultés dans les apprentissages et dans leurs relations aux autres**. Ces enfants sont souvent déscolarisés ou partiellement scolarisés, en souffrance avec la scolarité ou en attente d'orientation.

L'Accueil de Jour est un espace d'accueil ludique proposant des activités éducatives dans le respect de leurs besoins et de leur rythme en utilisant des pédagogies actives et bienveillantes (pédagogie Montessori notamment). L'essentiel n'est pas de transmettre un savoir à l'enfant, mais de cultiver sa curiosité, de découvrir et d'apprendre par un éveil sensoriel, pour lui laisser la possibilité d'un travail autonome et qu'il puisse avancer ainsi à son propre rythme.

L'enfant doit être désireux de venir aux ateliers et ne pas y être contraint.

L'Accueil de Jour ne vient en aucun cas remplacer la scolarité ou la prise en charge notifiée par la MDPH, mais proposer :

- Une façon différente d'appréhender l'apprentissage ;
- Des ateliers spécifiques pouvant répondre à l'agitation ou au malaise momentané que peut traverser un enfant ou un adolescent dans son parcours.

Un enfant qui bénéficie de l'Accueil de Jour peut ainsi :

- Réintégrer son école à tout moment du projet si son évolution le permet ;
- Continuer à participer aux ateliers afin d'évoluer et d'acquérir des connaissances à son rythme, car cette façon d'apprendre lui correspond ;
- Ou être orienté dans une institution spécialisée et adaptée à sa problématique lorsque cela est nécessaire (ce qui n'empêche pas de pouvoir continuer les ateliers si le travail en partenariat est possible avec l'institution spécialisée).

Les accompagnements proposés par l'Accueil de Jour peuvent prendre diverses formes :

- Apprentissage de notions scolaires, de l'outil informatique et d'internet, de la mobilité en ville (à pied, en vélo, en bus de ville) ;
- Présence lors des repas de midi en individuel pour des adolescents en difficulté avec la solitude ou avec des enfants pour qui manger en restauration scolaire est compliqué ;

- Ateliers artistiques (activités manuelles, musique...), jardinage, activités sportives, jeux d'extérieurs (piscine)...
- Sorties culturelles (socialisation), temps bibliothèque et médiathèque, découverte d'une ferme, travail, lien avec les animaux (ferme pédagogique, équithérapie...);
- Temps d'accompagnement à l'expression des émotions, art thérapie, temps de recentrage sur soi et de temps calme (apaisement, développement de la concentration, écoute de son corps) par le biais de yoga et méditation;
- Organisation de projet (par exemple : aller au cinéma. L'enfant devra réaliser toutes les démarches pour réaliser le projet - budget, recherche horaire, moyen de locomotion, etc.)

L'Accueil de Jour est ouvert à mi-temps, afin d'équilibrer le temps passé auprès des enfants et celui passé en équipe pluriprofessionnelle, autour des projets individualisés et de la coordination des accompagnements proposés.

L'équipe bénéficie notamment de l'expertise de la psychologue et d'un professionnel formé à la pédagogie Montessori.



Le SAPAAR : Service d'Accompagnement Personnalisé dans l'Acquisition de l'Autonomie et de Responsabilités

Le dispositif offert par le SAPAAR poursuit 3 objectifs :

- Accélérer le processus d'autonomie déjà amorcé durant le placement avec une responsabilisation plus accrue ;
- Expérimenter la vie quotidienne dans un logement ;
- Concrétiser un parcours résidentiel stable et préparer la sortie du dispositif de Protection de l'Enfance.

Pour ce faire, l'établissement compte, depuis 2014, une unité appelée « **appartement intermédiaire** ». C'est un appartement de type 4 (trois chambres) qui accueille les filles¹ « jeunes majeures » ou « vieilles mineures » pour leur permettre :

- Une distanciation avec le groupe d'internat ou la famille d'accueil,
- De travailler leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- De se préparer vers un ailleurs à l'approche de la majorité.



L'appartement comprend trois chambres avec une pièce à vivre et une cuisine commune. Cette communauté partielle permet aux jeunes filles de ne pas passer d'un groupe d'internat relativement important à une situation de solitude totale.

Le petit nombre engendre une intimité déjà marquée par rapport au groupe d'internat mais ne condamne pas à la solitude souvent mal vécue par les jeunes.

L'autre aspect majeur de la vie en colocation se situe dans le soutien moral au travers de moments et de discussions partagées.

L'appartement de transition, situé à proximité d'une structure d'internat, présente l'avantage de la **présence éducative au cours de la semaine**.

L'équipe éducative peut assurer une **vigilance** et un **recours dans l'urgence**.

La transversalité des équipes est très importante :

- Un lien avec l'éducateur référent de l'internat (pour les mineures)
- Un lien avec le service du Placement Familial (pour les garçons)
- L'affiliation d'une Conseillère en Économie Sociale Familiale au suivi de l'appartement.

Cette dernière, référente du SAPAAR, est en étroite relation et collaboration avec la cheffe de service. Accompagnée des comptables de la MECS, elle assure le suivi de la gestion financière du service et des jeunes.

Le second but du SAPAAR est d'**accompagner chaque jeune (filles et garçons) dans son aspiration à l'autonomie et dans sa prise d'indépendance**.

Le service propose pour cela des ateliers permettant de mieux appréhender les tâches de la vie quotidienne, de sensibiliser et ainsi réduire les craintes. Le contenu des ateliers est déterminé par le jeune, en cohérence avec son projet personnalisé.

L'accompagnement repose sur une **pédagogie de la réussite**, en tenant compte du principe de réalité. Les objectifs et les engagements du jeune concerneront :

- Son projet scolaire ou professionnel,
- La tenue et l'investissement du logement,
- La gestion des soins,
- Les démarches administratives,
- Son inscription dans l'environnement,
- La gestion d'un budget global et la remise de justificatifs de dépenses afférentes.

¹ A ce jour, ce dispositif ne concerne que les adolescentes. Les garçons sont accueillis sur les groupes d'internat jusqu'à l'âge de 13 ans pour ensuite basculer sur le dispositif de Placement Familial ou vers un autre établissement. Ils sont accueillis jusqu'à leur majorité, voire au-delà, dans le cadre d'un Accueil Provisoire de Jeunes Majeurs (APJM).

Le jeune acquiert ainsi, à son rythme, une certaine autonomie et une indépendance, le préparant à accéder à un logement en ville. L'accès à un logement autonome est alors un nouveau passage vers l'insertion sociale et professionnelle, une passerelle pour s'intégrer et s'ouvrir vers le monde extérieur.

Deux modalités d'accompagnement s'offrent alors à lui :

- Le dispositif du bail glissant (outil d'insertion permettant à des personnes en difficulté d'accéder à un habitat)
- Un bail à son nom (exclusivement pour les majeurs et conditionné par une évaluation des capacités du jeune à prendre son statut de locataire).

La MECS peut se porter cautionnaire pendant la durée de l'accompagnement.

Le SAPAAR peut suivre jusqu'à 8 jeunes de 16 à 21 ans, admis à l'Aide Sociale à l'Enfance en tant que mineur. Ils connaissent des difficultés familiales et d'isolement, au moment de leur passage à la majorité qui les privent d'un soutien éducatif suffisant.

Lors de leur admission, ils doivent être inscrits dans une démarche d'accompagnement contractualisé², être porteur d'un projet de vie visant à être autonome, d'un projet scolaire ou professionnel, et à même d'occuper un logement individuel sans encadrement permanent.

Le jeune adulte intégrant le dispositif proposé par le SAPAAR formalise son accord par la signature d'un contrat. Ce dernier induit un engagement mutuel :

- L'institution s'engage à l'accompagner dans la réalisation de ses objectifs en lui apportant un soutien éducatif, médical, psychologique et financier ;
- Le jeune s'engage à respecter les termes du contrat et à s'impliquer pleinement dans son projet.

2.4. *L'environnement du Foyer : partenariats et besoins du territoire*

2.4.1. *Les partenariats du Foyer*

La MECS ne peut répondre à ses missions en fonctionnant en vase clos.

Le Foyer inscrit les enfants accompagnés dans le tissu social environnant et les accompagne dans leur autonomie et leur citoyenneté.

Le maillage sur lequel l'enfant ou le jeune peut s'appuyer est identifié dès la rédaction de son projet individualisé et évolue tout au long de son parcours.

Le Foyer mobilise tous les acteurs pouvant participer à la réalisation du projet de vie de l'enfant. En premier lieu ses parents, mais également des partenaires institutionnels : Conseil Départemental, CREA, CNIL, Magistrats, Aide Sociale à l'Enfance (ASE), travailleurs sociaux d'autres services ou établissements³, autres lieux de vie ou d'éducation spécialisés (ITEP...), Programmes de Réussite Éducative, bailleurs publics...

2 Accueil Provisoire Jeunes Majeurs

3 Le Lot-et-Garonne compte sept MECS et un service de Placement Familial, habilités au titre de l'ASE

Mais au-delà des acteurs gravitant autour de l'enfant, l'équipe éducative s'inscrit dans une dynamique partenariale avec toutes les institutions, structures et personnes ressources :

- Sur le plan de la **santé physique** : médecins, hôpitaux, spécialistes et libéraux, PMI, rééducateurs, MDPH...
- Sur le plan de la **santé mentale** : psychologues, psychiatres, Pôle de soins (CMPI, CMPP), établissements médico-sociaux (IME...), établissements de santé mentale, SESSAD du marmandais...
- Sur le plan des **apprentissages scolaires et professionnels** : établissements scolaires, Centres de Formation Professionnelle (restaurant d'application...), MDPH, le Bureau Information Jeunesse, la Mission Locale et autres dispositifs municipaux (maison de quartiers, accès aux activités péri-scolaires ...)
- Sur le plan **social et culturel** : clubs sportifs, centres de loisirs et Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE), bibliothèques et librairies, cinémas et théâtres (Le Comoedia), écoles de musique, colonies de vacances, camps extérieurs, musée et Centre de médiation de Culture Scientifique Technique et Industrielle (Cap Sciences par exemple), jardins partagés de Marmande, ferme pédagogique...

Ce réseau constitué est renforcé par des conventionnements formalisés au fil du temps :

- 1995 : adhésion à l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF)
- 2004 : protocole d'accord avec l'association AGIR abcd
- 2005 : partenariat avec l'association STACCATO
- 2006 : conventions de partenariat avec les principaux instituts de formation régionaux en travail social
- 2007 : accréditation par l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA)
- 2007 : adhésion au GCSMS « Moyenne Garonne », composé de 40 établissements

2.4.2. La population accueillie au sein du Foyer

L'analyse de ces trois dernières années met en lumière les constats suivants concernant le public accueilli / accompagné et son évolution :

- Une certaine **mixité** et un élargissement des **tranches d'âges** en besoin (0-21 ans), avec une majorité de préadolescents et d'enfants de moins de 6 ans
- Une **dégradation des situations des familles**, sur le plan économique et social comme sur le plan psychologique (chômage, délinquance, hospitalisation...)
- Des **fratries menacées** de séparation dans le cadre de placement.
- Un isolement des populations précaires, rendant le **dépistage des situations plus difficile** et tardif, qui ne survient qu'alors que la situation est déjà dégradée.
- Des **prises en charge en protection plutôt qu'en prévention**, soit l'accueil d'enfants vulnérables et de parents en perte de vitesse qu'il aurait fallu accompagner bien plus tôt ;
- Des **maltraitements** : troubles, carences affectives et négligences graves constatées ;
- Des situations relevant de **problématiques multiples** (problèmes psychologiques, psychiatriques, de délinquance, situations relevant du médico-social) et une insuffisance des réponses à ces besoins spécifiques ;
- Des **enfants avec des pathologies** ignorées et non prises en charge à temps (névrose, TSA, mélancolie...)

Les équipes du Foyer du Château réalise ainsi ce double constat :

- **Plus tôt la MECS accueille les enfants et leurs familles, meilleure sont les chances** d'une enfance et d'une parentalité sereine.
- **La MECS a un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement à la parentalité.** La structure d'accueil et ses professionnels sont complémentaires dans le rôle parental et non une substitution définitive. L'enjeu d'un accompagnement est autant de protéger l'enfant que d'associer sa famille à l'amélioration de la situation.

2.4.3. Les besoins du territoire

A la jonction entre le Lot-et-Garonne et le Sud Gironde, le Foyer du Château répond aux enjeux des deux territoires, dont les schémas départementaux respectifs appuient les constats suivants :



- Il est nécessaire **d'augmenter le nombre de places** sur le territoire

SD47 : « L'accueil d'urgence, un dispositif paralysé par le manque de places d'hébergement »

SD33 : « Un dispositif d'accueil qui éprouve des difficultés à répondre à l'augmentation des besoins, qu'il s'agisse de l'accueil familial ou de l'accueil collectif, placement à domicile et suivi externalisé »

- Chaque établissement doit pouvoir **élargir son offre d'accueil et d'accompagnement**, sans crainte d'un mauvais taux de remplissage : les besoins sont là

SD47 : « Une faible diversification des prises en charge »

SD33 : « Une coordination et une articulation interinstitutionnelles à renforcer, une répartition de l'offre de soins sur le territoire à améliorer : accueil familial, accueil collectif, placement à domicile et suivi externalisé »

- Le rôle d'une MECS est **d'accompagner les parents, au domicile ou à l'extérieur, et non de les remplacer**. Un enfant « placé » n'est pas un enfant « adopté ».

SD47 : « Des actions de soutien à la parentalité encore peu visibles par les familles/parents ayant ou non des difficultés »

SD33 : « Un soutien à la parentalité et des accompagnements à domicile à développer »

- **L'harmonisation des projets** personnalisés doit permettre une **meilleure communication entre travailleurs sociaux**, de tout service, offre d'accueil et d'accompagnement.

SD47 : « Des besoins d'accueil non-couverts, notamment en ce qui concerne les enfants relevant de prises en charge multiples » (problèmes de coordination entre les prises en charge)

SD33 : « Des évaluations des besoins à améliorer pour rendre le projet pour l'enfant plus lisible »

- Les structures doivent se doter de **moyens d'analyse des causes des échecs scolaires et d'identification des meilleures solutions pour l'enfant**, en collaboration avec les autres établissements de soutien à la scolarité et d'aide à la réalisation du projet professionnel

SD47 : « Développer des dispositifs d'accueils innovants, pour répondre notamment aux problématiques de déscolarisation »

SD33 : « Des réponses à trouver à des jeunes déscolarisés de plus en plus tôt »

- Le **retour au domicile** fait partie intégrante du dispositif social et doit être sécurisé, de même que **l'accompagnement vers l'autonomie**. L'accompagnement ne doit pas s'arrêter à la majorité de l'adolescent mais se poursuivre jusqu'à la preuve de son autonomie sociale et professionnelle en tant que jeune adulte.

SD47 : « Un dispositif d'accueil saturé, notamment en ce qui concerne les adolescents »

SD33 : « Un accompagnement vers l'autonomie et une sortie du dispositif ASE à améliorer »

2.5. La place et l'image du Foyer du Château aujourd'hui

La MECS Foyer du Château est un acteur majeur sur le territoire. En effet, elle œuvre dans sa mission de Protection de l'Enfance avec pour spécificités :

- Une réponse aux demandes du **département du Lot-et-Garonne ET de la Gironde** ;
- **Différents types d'accueil** (« des petits groupes dans la ville ») : accueil familial, internat, accueil séquentiel, appartements intermédiaires ;
- Un établissement à **taille humaine**, dans une dimension « familiale » ;
- Un fonctionnement par équipe et par maisons réparties **en plein cœur de la commune**.

Son offre de service porte une attention particulière :

- À l'accueil de **fratrie** (quasiment 50% des enfants/jeunes accueillis) ;
- Au parcours d'accompagnement individualisé jusqu'à **l'autonomie du jeune adulte** (logement intermédiaire) ;
- À **l'accompagnement à la parentalité**, notamment avec l'Accueil de Jour et les autres projets de développement souhaité ;
- A la **sécurisation du retour à domicile** et de la sortie du dispositif ASE.

Chaque service propose des **solutions innovantes** dans l'accompagnement des enfants et des familles : médiation animale, pédagogie Montessori...

Les parents soulignent les « *effets bénéfiques du Foyer* » et également « *les efforts fournis* » par l'ensemble des équipes.

Parmi les témoignages de jeunes : « *avec le recul, je me suis rendu compte que j'étais loin de la réalité ; le personnel éducatif et les familles d'accueil sont très sympathique et bienveillants [...] Le placement fait beaucoup de bien, il apporte beaucoup de choses, notamment des connaissances pratiques de la vie réelle* ».





Conclusion et enjeux de demain

Chaque enfant, chaque famille, est unique. Ils s'inscrivent en même temps dans une société en évolution. Les nouveau-nés, enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis portent leur histoire et leur singularité. Quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueillis ensemble.

Le développement de modes d'accueil est un objectif national et local à poursuivre, afin d'accueillir les enfants selon leurs besoins et leur situation, dans une perspective de mixité sociale et d'inclusion, conditions d'une citoyenneté partagée.

Le Foyer du Château est un acteur important de cette offre d'accueil et doit poursuivre son développement.

Chaque nouveau service ou mode d'accompagnement se retrouve rapidement saturé, démontrant le besoin du territoire en solutions d'accueil d'enfants, d'adolescents et d'accompagnement à la parentalité.

Deux ans après l'ouverture de l'Accueil de Jour, il est déjà temps de proposer des dispositifs d'accompagnements complémentaires répondant aux besoins :

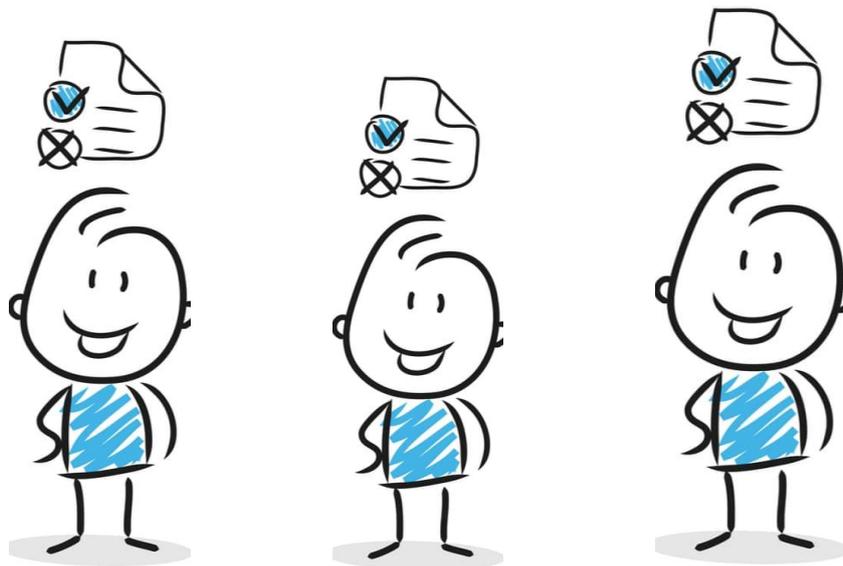
- D'accueil et de réunion de fratrie ;
- D'accompagnement à la parentalité au plus tôt (1000 premiers jours) ;
- De réponses appropriées à l'éducation et la prise en charge d'enfants avec pathologies (névrose, psychose, autisme, mélancolie...) ;
- D'accompagnement à la vie active et l'autonomie des jeunes adultes.

La démarche d'évaluation de la qualité se pose comme base de la réussite des projets d'extension du Foyer, mais aussi dans la réalisation de ses actions d'amélioration (cf. pour détails Partie 3) visant notamment :

- À sécuriser le cadre d'accueil et de vie des enfants ;
- À garantir tous les modes d'expression possibles pour chaque enfant ;
- À déployer de nouvelles manières d'accompagner les enfants et jeunes vers plus d'autonomie, de sociabilisation, de réussite scolaire et professionnelle ;
- À prévenir les soucis de santé et assurer la continuité des soins pour chaque enfant ;
- À maintenir les liens familiaux et valoriser les compétences parentales ;
- À améliorer les conditions de travail des professionnels.

Partie III

Le Foyer du Château de demain en 10 fiches actions



FICHE ACTION N° 1



Sécuriser et repenser le cadre de vie des enfants

Éléments de diagnostic

« Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil » (8^{ème} principe de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant).

La MECS comporte plusieurs lieux d'accueil dont l'**architecture** et les **équipements** ne sont pas équivalents. Un diagnostic précis de l'application des **normes relatives aux EAJE** a été réalisé sur chaque site et les priorités de travaux et d'aménagement sont enregistrés au plan pluriannuel d'investissement. Les mises en conformité nécessaires sont identifiées avec discernement, toujours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant, en tenant compte du contexte et de la configuration de chaque lieu d'accueil.

L'implication des enfants est recherchée dès que possible, notamment dans les activités de tri, de rangement et de réparation, mais aussi dans le choix d'aménagement, de couleurs, etc.

Garantir un environnement sain pour l'enfant, c'est également veiller à la **propreté des équipements**, à la **sécurité alimentaire**, et à la bonne **qualité de l'air intérieur**. Les obligations en la matière devront être rapidement mises en place.

Autre versant de la sécurité : les **traitements de données personnelles** relatifs à l'accompagnement social et médico-social des mineurs et des jeunes majeurs doivent respecter le RGPD et la loi Informatique et Libertés. L'établissement se doit de respecter le cadre applicable à la Protection de l'Enfance, dans un juste équilibre entre secret professionnel et partage de l'information.

Actions planifiées

À court terme :

- Finaliser les travaux dans la salle de bain de la Maison Rondereau
- Remplacer la chaudière et finaliser les travaux de toiture de la Maison Maré
- Contractualiser avec des prestataires de proximité et de confiance (électricien...)
- Prévenir le risque de salubrité alimentaire par le déploiement d'une démarche HACCP adaptée sur chaque internat (logiciel de traçabilité des repas)
- Déployer un plan de la qualité de l'air sur chaque site (diagnostic, contrôle externe, amélioration)
- Evaluer la sécurité des accès de chaque site (plan de sécurité des personnes)
- Rappeler les règles de confidentialité à l'ensemble des professionnels (note écrite)

À moyen terme :

- Appliquer les principes du RGPD et mettre en œuvre des traitements d'informations conformes
- S'appuyer sur les campagnes nationales et locales pour sensibiliser sur les dangers des réseaux sociaux
- Formaliser la procédure d'accès au dossier (enfant, adolescent, jeune majeur, représentant légal...)
- Réhabiliter la Maison Ulysse et impliquer les jeunes dans les choix et actions de restauration : jardin, peinture, meuble, décoration, réparation des objets...
- Sécuriser les escaliers des maisons : fermeture de la cage d'escalier ou filet de protection
- Mener des travaux d'isolation des toitures des Maisons Rondereau et Maré (2022-2023)

À long terme :

- Remplacer le vitrage par du verre armé

Bénéfices attendus

- ✓ Garantir un environnement sain et assurer la sécurité des enfants
- ✓ Garantir les droits et la sécurité numériques des enfants et adolescents

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Directeur
Acteurs	Ensemble des services et professionnels
Parties prenantes	Enfants et familles
Partenaires	<u>Institutionnels</u> : cabinets de contrôle, bailleurs publics, CNIL, ADES (sensibilisation réseaux sociaux)

FICHE ACTION N° 2



Garantir l'expression des enfants et la personnalisation de leur projet

Éléments de diagnostic

« L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation » (1^{er} principe de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant).

Les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prenne en compte leur singularité, et le Foyer assure à chaque enfant un accompagnement individualisé, au travers de la rédaction, du déploiement et de l'évolution continue de son **projet personnalisé**.

Ce document individuel définit l'accompagnement éducatif, professionnel, social et médico-social de l'enfant. Il est rédigé sous forme contractuelle et implique le jeune enfant dans sa réalisation. Chaque enfant accueilli est porteur d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses illusions, ses compétences sociales, son histoire. Le déploiement et l'évolution continue du projet vise la satisfaction des besoins et des attentes de l'enfant et mobilise l'équipe pluri-professionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement.

L'établissement doit baser ce projet personnalisé sur ses propres observations et échanges avec l'enfant et son entourage, mais doit également s'appuyer sur le **Projet Pour l'Enfant** (PPE) établi par le président du Conseil Départemental. Ce document est obligatoire pour tout enfant bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance, dans un délai de trois mois à compter du début de la prestation ou de la mesure.

Tout au long de son parcours et de son accompagnement, l'enfant est invité à exprimer ses besoins, ses envies, ses frustrations éventuelles. Cette libre expression s'organise autour de **groupes de parole** au sein de chaque internat et service, mais aussi grâce à la disponibilité des professionnels pour des **entretiens individuels**. Des méthodes d'expression spécifiques à certains sites sont également mis en place (boîte à idées...), dont le **Conseil de la Vie Sociale** est le rapporteur et le lieu d'échange et d'expression à son plus haut niveau.

Actions planifiées

À court terme :

- Finaliser la procédure d'admission
- Finaliser le livret d'accueil des familles accueillantes ■
- Harmoniser la trame de projet personnalisé entre les différents services et accompagnements (s'appuyer sur la trame de PPE du Conseil départemental, sur le *Guide à Penser* du CREAM et sur les documents internes actuellement utilisés)
- Formaliser la procédure de rédaction, validation, mise en œuvre et évolution du projet personnalisé
 - o Assurer la présence de l'enfant et de sa famille lors de la validation du projet personnalisé
 - o Suivre l'évolution des projets personnalisés chaque semestre et engager une réécriture annuelle (rythmée par les audiences)
 - o Compte-tenu des délais de réception du PPE, s'appuyer sur ce document pour la première révision du projet à 6 mois
- Mettre en place une « boîte aux lettres » au siège pour recueillir les propositions des enfants hors de leur lieu de vie (anonymat renforcé)

À moyen terme :

- Formaliser la procédure de premier accueil de l'enfant et de la famille (cf. fiche action n°8)

Bénéfices attendus

- ✓ Améliorer l'admission et le premier accueil
- ✓ Harmoniser les pratiques et améliorer les échanges d'informations entre services et professionnels accompagnants
- ✓ Assurer un accompagnement au plus près des besoins et envies de l'enfant, qui évolue en même temps que lui
- ✓ Apporter une réponse réactive aux demandes de chaque enfant

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Cadre Référent Qualité
Acteurs	Ensemble des professionnels
Parties prenantes	Enfants et familles
Partenaires	<u>Institutionnels</u> : Conseil Départemental, CREA, travailleurs sociaux d'autres services ou établissements, GCSMS « Moyenne Garonne », anciens lieux d'accueil de l'enfant <u>Santé</u> : médecins traitants, spécialistes, psychologues <u>Educatifs et professionnel</u> : établissements scolaires, Centres de Formation Professionnelle (restaurant d'application...), la Mission Locale et autres dispositifs municipaux

FICHE ACTION N° 3



Accompagner les enfants vers plus d'autonomie et de sociabilisation

Éléments de diagnostic

L'équipe éducative, à travers du projet personnalisé (cf. fiche action n°2) apporte une réponse aux besoins de chaque enfant. Parmi les besoins essentiels identifiés :

Besoin de sécurité : sécurité physique (locaux sécurisés, un règlement clair et cohérent) mais aussi sécurité émotionnelle (disponibilité et écoute, liens d'attachement sécurisés, présence d'une équipe d'adultes stables, fiables et cohérents dans le discours entre eux, avoir de bonnes relations de confiance).

Besoin d'affiliation et d'appartenance : s'inscrire dans l'exercice de droit commun (scolarité adaptée et citoyenneté), se sentir à sa place et avoir une place, comprendre la vie en collectivité, intégrer et faire usage des codes sociaux, exister à travers le regard de l'autre.

Besoin de confiance en soi : être valorisé pour ce qu'il est et pour ce qu'il fait, être capable de s'épanouir, se renvoyer une image positive de lui.

Une réponse à ces besoins essentiels participe à la capacité de l'enfant à vivre en société.

Cependant, la vie en collectivité suppose une attention et une écoute partagée entre les enfants et le devoir de « faire avec le groupe ». Diverses conséquences en découlent : important degré de mimétisme et d'agressivité entre les enfants, effets de groupe et réactions en chaîne, spirale de la crainte conduisant les adultes à multiplier limitations, injonctions, interdictions, et à entretenir ainsi involontairement un **climat de tension**.

En grandissant, l'entrée dans la vie adulte se caractérisera notamment par la fin des études, le début de la vie professionnelle et le départ du domicile. L'établissement doit accompagner le jeune dans sa transition professionnelle (cf. fiche action n°4), mais aussi dans la stabilité de son parcours résidentiel et préparer sa sortie du dispositif de Protection de l'Enfance.

Or, si les enfants accueillis sont en confiance et à l'aise avec les professionnels qu'ils connaissent, force est de constater que, sortis des rituels du quotidien ou **plongés dans un autre groupe social, ils rencontrent des difficultés** pour prendre des initiatives, s'adapter, inventer, imaginer....

Actions planifiées

À court terme :

- Apaiser les tensions et prévenir les débordements au sein des maisons :
 - o Réécrire avec les enfants les règles de vie de la maison
 - o Organiser, avec et pour les jeunes, un temps de parole un soir de chaque semaine
 - o Proposer chaque soir une balade digestive, en participation libre
 - o Systématiser des temps individuels repérés par les enfants, notamment au moment du coucher (lecture d'une histoire), après le repas du mercredi avec un temps calme, mais aussi lors des fêtes d'anniversaire (invitation d'amis, élaboration de son propre menu pour fêter l'occasion avec le groupe).

- Poursuivre les projets visant à développer l'autonomie des enfants :
 - o Activités manuelles : cuisine, bricolage, loisir créatif...
 - o Ne pas instaurer de roulement fixe des corvées ménagères afin de mobiliser l'esprit de groupe et de collectivité entre les jeunes.
 - o Ateliers de socio-esthétiques (confection de savons bio, de parfums...)

- Doter chaque maison d'un grand nombre de jeux et de loisirs créatifs pour développer des temps informels destinés à apprendre à imaginer, créer, inventer (pour cela, l'équipe reste en retrait volontairement dans les petits moments informels afin de ne pas faire suggestion)
- Poursuivre le projet de médiation animale avec l'accueil de Popeye 2 fois par semaine
- Intégrer dans les projets personnalisés de petites démarches permettant à l'enfant de se sociabiliser par étape à l'extérieur du groupe :
 - o Se rendre à la boulangerie, chez le coiffeur, à l'école, se repérer géographiquement, anticiper des demandes et organiser les déplacements (à pied, en bus, en train...).
 - o Savoir se comporter de manière adaptée dans les commerces, la bibliothèque...
 - o Apprendre à gérer un budget (argent de poche, vêtements, préparatifs de camp ou de séjour vacances...)
- Intégrer dans les projets personnalisés de petites démarches permettant à l'enfant de se responsabiliser : hygiène corporelle en autonomie, choix de sa tenue vestimentaire, se rendre seul à l'école, organiser son travail extra-scolaire, ranger et organiser ses affaires, son linge (propre/sale), apprendre à cuisiner...
- Organiser les repas en plusieurs groupes afin de permettre à chaque enfant d'accéder à un espace de parole



À moyen terme :

- Réviser le règlement de fonctionnement de la MECS
- Développer les accompagnements proposés par le SAPAAR, permettant de développer l'autonomie des jeunes adultes : appartement de transition et animation des ateliers autour des actes et tâches de la vie quotidienne (cf. fiche action n°10)
- Piloter un groupe de travail autour des recommandations HAS concernant la prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil
- Former les professionnels à la compréhension et à la gestion de la violence et des conflits

À long terme :

- Harmoniser le processus de repérage, prévention et traitement éventuel des situations de violence
- Piloter un groupe de travail autour des recommandations HAS concernant l'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation

Bénéfices attendus

- ✓ Permettre aux enfants de construire leur propre identité et de s'affirmer
- ✓ Responsabiliser les enfants vis-à-vis de l'habitat, de l'écoute des autres, de la santé de l'animal...
- ✓ Permettre aux enfants de comprendre l'importance des règles dans son enfance pour devenir un adulte socialisé
- ✓ Protéger les adolescents des actes de violence qu'ils pourraient subir ou commettre
- ✓ Accompagner les auteurs de violence dans leur responsabilité, qu'elle prenne la forme d'une sanction socio-éducative ou d'une sanction pénale (issue d'une décision de justice)

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Chef de service Internat
Acteurs	Équipe pluriprofessionnelle des internats
Parties prenantes	Enfants
Partenaires	<u>Éducatifs et professionnel</u> : établissements scolaires Tous les lieux commerçants, sociaux et culturels (lieux de sociabilisation)

FICHE ACTION N° 4



Accompagner les enfants dans leur parcours scolaire et professionnel

Éléments de diagnostic

L'équipe éducative, à travers du projet personnalisé (cf. fiche action n°2) apporte une réponse aux besoins de chaque enfant. Parmi les besoins essentiels identifiés, celui d'**apprentissage**. Est compris dans ce besoin : développer un esprit critique, des apprentissages scolaires ou professionnelles, des compétences artistiques et physiques, valoriser le « fruit de son travail », avoir une ouverture sociale et extra-institutionnelle.

L'éducation est un droit fondamental et inconditionnel pour tout enfant, et passe notamment par la **scolarité**. Or, pour les enfants bénéficiant d'une mesure de protection, ce droit est souvent mis à mal avec une plus forte probabilité de ruptures ou d'échec dans le parcours scolaire.

En grandissant, l'entrée dans la vie adulte se caractérisera notamment par la fin des études, le début de la **vie professionnelle** et le départ du domicile. L'établissement doit accompagner le jeune dans sa transition professionnelle, garantie de son autonomie (fiche action n°3).

Chaque mode d'accueil et d'accompagnement propose un **soutien au projet scolaire et professionnel** de l'enfant ou du jeune adulte.

L'apprentissage ne se réduisant pas à l'univers scolaire ou professionnel, le Foyer est le relai de **stimulation culturelle et d'éveil artistique**.

De plus, les professionnels du Foyer assurent le **lien avec les écoles et les enseignants**, souvent démunis face aux problématiques familiales ou aux difficultés des enfants. Le Foyer assure une médiation et un soutien afin que l'institution scolaire puisse trouver une solution et un apaisement face à des difficultés rencontrées.

Les équipes sont en contact régulier avec les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE), assistent aux réunions avec les enseignants, et travaillent en collaboration à la constitution si nécessaire d'un dossier de prise en charge par la Maison Départementale Pour le Handicap (MDPH).

Actions planifiées

À court terme :

- Poursuivre les projets d'éveil sonore et musical, et les activités manuelles et sportives
- Recueillir les souhaits et besoins de l'enfant et co-construire avec lui (et sa famille) son parcours scolaire, dans le cadre de son projet personnalisé.
- Poursuivre l'accompagnement des jeunes adultes dans leur projet professionnel

À moyen terme :

- Développer le projet culturel « hors des murs » et organiser avec les enfants des sorties culturelles : Musée des mystères, Chèvrerie du Charmat, Zoo, Cinéma, Galerie du chocolat, Cap Sciences, Théâtre, Musées...
- Aménager des espaces et une organisation du quotidien propices aux apprentissages et à la scolarité

À long terme :

- Mettre en œuvre des actions de coopération avec les partenaires de la communauté éducative, notamment les professionnels de l'Éducation nationale
- Sur la base des recommandations de l'HAS, identifier et développer les ressources de la MECS pour accompagner collectivement les parcours scolaires

- Proposer l'expertise sociale à la communauté scolaire :
 - o Acquérir une bonne connaissance de la communauté éducative locale : identifier les partenaires, leurs champs d'intervention respectifs et les conventions ou partenariats existants sur le territoire
 - o Organiser une réflexion collective sur la manière de s'inscrire en cohérence et complémentarité avec la communauté éducative locale
 - o Pérenniser le partenariat avec la communauté éducative au travers de missions d'appui ressource

Bénéfices attendus

- ✓ Aider l'enfant à être acteur de sa scolarité : favoriser l'apprentissage et l'inventivité,
- ✓ Rendre la culture accessible et familiariser les enfants aux différentes formes d'expression artistique
- ✓ Renforcer la participation des enfants à leur projet scolaire (prévenir le décrochage)
- ✓ Encourager l'implication des parents dans la scolarité de l'enfant
- ✓ S'inscrire dans la communauté éducative et intervenir dans l'école, par des missions d'appui-ressource
- ✓ Assurer l'accomplissement des projets professionnels des jeunes adultes avant leur sortie du dispositif de Protection de l'Enfance

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Cadre Référent Qualité
Acteurs	Ensemble des professionnels intervenant auprès des enfants
Parties prenantes	Enfants et familles
Partenaires	<p><u>Institutionnels</u> : travailleurs sociaux d'autres services ou établissements, autres lieux de vie ou d'éducation spécialisés (ITEP...), Programmes de Réussite Educative (PRE)</p> <p><u>Educatifs et professionnel</u> : établissements scolaires, Centres de Formation Professionnelle (restaurant d'application...), Bureau Information Jeunesse, Mission Locale et autres dispositifs municipaux (maison de quartiers, accès aux activités péri-scolaires ...), association AGIR abcd (soutien scolaire),</p> <p><u>Social et culturel</u> : clubs sportifs, centres de loisirs et CLAE, bibliothèques et librairies, cinémas et théâtres (Le Comoedia), écoles de musique, colonies de vacances, camps extérieurs, musée et CCSTI, jardins partagés de Marmande, ferme pédagogique, association STACCATO (art de la scène)</p>

FICHE ACTION N° 5



Veiller à l'avenir des enfants et des jeunes en matière de santé

Éléments de diagnostic

L'équipe éducative, à travers du projet personnalisé (cf. fiche action n°2) apporte une réponse aux besoins de chaque enfant. Les **besoins physiques et physiologiques** en sont la base : une alimentation équilibrée, un rythme biologique adapté et une hygiène corporelle lui permettant de se sentir en bonne santé et bien dans sa peau.

Chez les enfants et adolescents, les habitudes de vie sont en construction et les compétences en cours d'acquisition. Ils sont donc particulièrement réceptifs aux apprentissages et à la prévention.

La stratégie d'accompagnement s'appuie sur :

- L'expertise de l'infirmière du foyer, qui réalise un **bilan de santé** à l'arrivée de l'enfant ;
- Le **suivi de l'état de santé de l'enfant** (au moins une fois par an) ;
- Le développement d'environnements favorables à sa santé et l'acquisition de compétences favorisant **l'adoption de comportements favorables** à sa propre santé aujourd'hui et dans l'avenir.

La volonté du Foyer est que **les parents restent mobilisés autour de la santé de leur enfant**. C'est pourquoi la MECS ne demande pas de rattachement à la CMU (couverture maladie universelle) du département.

Malheureusement, sur le plan institutionnel, encore aujourd'hui, les **bilans de santé** des enfants ne sont pas systématiques et **l'accès aux soins** des enfants protégés est très difficile (autorité parentale, insuffisance de ressources médicales et paramédicales...)

Constat plus inquiétant : certains enfants accompagnés ont subi des **maltraitements** et/ou des **négligences**, voire subissent du **harcèlement** aux conséquences délétères, parmi lesquelles des **troubles psychiques**. À cela peuvent s'ajouter des facteurs d'ordre institutionnel susceptibles d'engendrer des souffrances psychiques et d'affecter la santé mentale des enfants. Parmi les risques graves et inhérents issus de cet état de fait, deux causes importantes de mortalité chez les enfants et les adolescents : les **idées suicidaires** et les **conduites addictives**.

Actions planifiées

À court terme :

- Créer et entretenir un potager avec les enfants
- Poursuivre les ateliers de socio-esthétiques (soins des mains, soins des ongles...)
- Se faire le relai des campagnes de santé publique à destination des enfants et jeunes adultes (manger-bouger, gestes barrières, mois sans tabac...)
- Accompagner les professionnels et les enfants autour des droits à l'intimité, à la vie affective et à la sexualité

À moyen terme :

- Déployer un projet innovant de télémédecine au sein de la MECS et ainsi :
 - o Respecter le rythme et le nombre d'examen de suivi médical pour chaque enfant et adolescent
 - o Mettre en place une collaboration solide avec les médecins traitants de chaque enfant pour la coordination et la réactivité des soins nécessaires
 - o Promouvoir la vaccination et garantir un schéma vaccinal complet pour chaque enfant

À long terme :

- Former les professionnels aux risques spécifiques identifiés dans le programme de prévention et d'éducation à la santé (idées suicidaires, conduites addictives...)
- Déployer des processus de détection, d'alerte et de traitement de ces risques

Bénéfices attendus

- ✓ Accompagner les enfants à considérer leur santé et adopter une bonne hygiène de vie
- ✓ Suivre et assurer la santé des enfants
- ✓ Garantir la continuité des soins
- ✓ Prévenir, repérer, évaluer et orienter la prise en charge des idées suicidaires et conduites addictives

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Directeur, Infirmière et Psychologue
Acteurs	Ensemble des services et professionnels
Parties prenantes	Enfants et familles
Partenaires	<u>Institutionnels</u> : Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental, Aide Sociale à l'Enfance (ASE), GCSMS « Moyenne Garonne » <u>Santé</u> : médecins, hôpitaux, spécialistes, rééducateurs, psychologues, psychiatres, Pôle de soins (CMPI, CMPP), établissements médico-sociaux (IME...), établissements de santé mentale, SESSAD du marmandais...

FICHE ACTION N° 6



Maintenir les liens familiaux et valoriser les compétences parentales

Éléments de diagnostic

L'équipe éducative, à travers du projet personnalisé (cf fiche action n°2) apporte une réponse aux besoins de chaque enfant. Parmi les besoins identifiés, celui de **filiation** est trop souvent placé au second plan.

Il est pourtant primordial pour l'enfant ou l'adolescent de connaître ses origines et son histoire, comprendre la raison de son placement, renouer ou entretenir le lien familial, maintenir et favoriser les liens de fratrie.

Pour garantir une **continuité éducative en lien avec la famille**, l'équipe sollicite la participation des parents ou des responsables légaux de chaque enfant dans l'élaboration de leur projet individuel.

De plus, les **mesures de Protection de l'Enfance sont par nature temporaires** : si les conditions de sécurité et de développement de l'enfant sont réunies, la décision d'un **retour de l'enfant au domicile** des parents s'impose. Ce temps du retour est un temps délicat et sensible, potentiellement générateur de rupture et d'un éventuel risque de remplacement.

Actions planifiées

À court terme :

- Mettre en place un registre de suivi des appels parents et convoquer les parents absents ou fuyants
- Développer les services proposés par l'**Accueil de Jour** :
 - o Proposer des ateliers d'équithérapie ou d'art thérapie
 - o Proposer un atelier sous forme d'espace d'échange convivial autour des actes de la vie quotidienne et des activités qu'un parent peut proposer à son enfant
- S'appuyer sur la démarche méthodologique en 3 phases de l'HAS (juillet 2021) et établir un **processus d'accompagnement au retour en famille**
- Organiser chaque année une **journée d'échanges avec les familles**

À moyen terme : *augmenter la capacité d'accueil de la MECS (cf. fiche action n°10)*

- Proposer une intervention éducative à domicile au travers d'un service de **PEAD** :
 - o Pouvant accompagner 8 enfants de 0 à 18 ans
 - o Proposant un accompagnement à la parentalité, avec un lien a minima hebdomadaire
- Ouvrir un service **Petite Enfance** :
 - o Avec une habilitation pour des enfants de 0 à 6 ans (pas de pouponnière)
 - o Intégrant un lien à la parentalité sur le modèle de l'Accueil de Jour

Bénéfices attendus

- ✓ Faire accepter l'idée de complémentarité de la structure ou famille d'accueil dans le rôle parental
- ✓ Impliquer les parents dans l'éducation de leurs enfants et les replacer dans leur rôle parental
- ✓ Maintenir des liens familiaux
- ✓ Faciliter et sécuriser le retour en famille

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Directeur
Acteurs	Ensemble des professionnels
Parties prenantes	Enfants et familles
Partenaires	<u>Institutionnels</u> : Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental, Aide Sociale à l'Enfance (ASE), travailleurs sociaux d'autres services ou établissements, autres lieux de vie ou d'éducation spécialisés (ITEP...), Juges des enfants et magistrats

FICHE ACTION N° 7



Préserver la santé et la sécurité des professionnels

Éléments de diagnostic

« En ce qui concerne les enfants, l'instabilité générée par le renouvellement permanent des équipes crée des situations anxiogènes, avec des relations à reconstruire sans cesse, pour des enfants déjà fragiles » (extrait d'une lettre de parents dans le cadre de la rédaction du projet d'établissement).

Assurer une qualité d'accueil des enfants placés passe nécessairement par assurer la qualité de vie au travail des professionnels qui les accompagnent. C'est par ailleurs l'intitulé de ce projet d'établissement.

L'analyse actuelle du climat social montre que les professionnels ressentent une **dégradation de leurs conditions de travail**. La rotation qui en découle fragilise d'autant plus l'organisation et enferme petit à petit les équipes dans un cercle vicieux d'insécurité au travail.

L'établissement a toujours fonctionné en mixité de savoir-faire, avec ses avantages de **solidarité** et de **partage de tâches**, mais, avec le temps, ses défauts de **glissement de tâches** et de **perte de repère** dans la réalisation de certaines activités.

De plus, les **récentes mutations de la structure et de son organisation** ont fortement impacté le travail des professionnels (ouverture à 365 jours par exemple). Les équipes ont la sensation que les changements mis en œuvre pour améliorer la qualité d'accueil des enfants se font au détriment de leur vie professionnelle et personnelle, sans envisager des solutions qui seraient plus équilibrées et justes pour la santé de tous.

L'analyse des risques professionnels réalisée cette année, avec la mise à jour complète du DUERP, a permis de replacer les équipes et leur quotidien de travail au centre des réflexions d'amélioration et de définir une démarche « **Qualité de Vie au Travail** » (QVT) qui sera menée tout au long de ce projet d'établissement⁴.

Actions planifiées

À court terme : Agir dans un contexte difficile

- Poursuivre la prise de parole et les échanges dans le cadre des groupes Rebon'Dire, jusqu'à apaisement de la crise sociale
- Reconstruire les relations avec le CSE : réécrire les rôles et responsabilités et le cadre d'intervention des représentants syndicaux dans la démarche QVT

En concertation avec le CSE :

- Mettre à jour l'ensemble des fiches de poste, fiches de fonction et déroulés de journée
- Mettre en conformité l'affichage obligatoire à destination des professionnels
- Mettre en œuvre les groupes d'analyse de la pratique, conformément aux demandes exprimées par les équipes (forme, périodicité, thèmes abordés...)
- Mettre en place les actions identifiées dans le plan de prévention du DUERP et dans le rapport de réécriture du projet d'établissement
- Élaborer une politique QVT, dans une approche structurée avec suivi de projets et des actions engagées (cf. fiche action n°7)

⁴ La démarche QVT est une démarche de conduite de changement, non pas un projet social « parachuté » dans l'établissement et déconnecté du fonctionnement quotidien

À moyen terme : Répondre à différents besoins et pérenniser le dispositif

- Mettre à jour le DUERP chaque année
- Mesurer et analyser les causes des signaux d'alerte : accident du travail, maladie professionnelle, absentéisme, turnover, démotivation, ambiance de travail
- Sensibiliser les professionnels et se faire le relai de campagne de prévention de la sécurité au travail et du maintien de la qualité de vie au travail

À long terme : Innover et transformer les modes de fonctionnement

- Organiser des rencontres (formation, colloque, échange de pratiques) avec d'autres établissements
- Accueillir chaque année des étudiants de métiers du travail social, dans le cadre d'un processus d'apprentissage commun :
 - o Un étudiant = un projet issu de l'amélioration continue de la structure
 - o Un étudiant = une visite critique complète de la structure et de son organisation, avec prise en compte de sa vision et de ses propositions

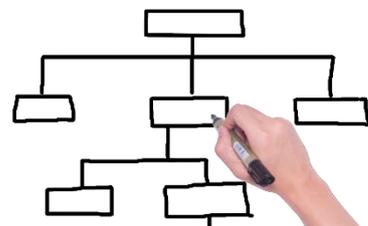
Bénéfices attendus

- ✓ Améliorer le dialogue social
- ✓ Garantir de bonnes conditions de travail à chaque professionnel
- ✓ Rendre la structure agréable et attractive pour les professionnels actuels et à venir (dont les étudiants)
- ✓ Redonner du sens au travail et à son implication professionnelle

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Directeur et Responsable des Ressources Humaines
Acteurs	Ensemble des services et professionnels
Partenaires	Médecine du Travail Consultant et formateur externes qualifié IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) Instituts de formation Régionaux en Travail Social (IRTS)

FICHE ACTION N° 8



Se doter d'une démarche qualité structurante

Éléments de diagnostic

Le Foyer répond aux obligations de la Loi 2002-2 en matière de **droits des personnes** accompagnées, d'**évaluation interne** de sa qualité de prestations ou encore de la rédaction du présent projet d'établissement.

L'équipe s'est dotée du logiciel **Arsene**, l'outil du réseau des CREA I pour conduire sa démarche qualité.

Les axes d'amélioration et **projets innovants** identifiés doivent désormais être suivi de faits et d'actions. Les **dysfonctionnements** pouvant venir perturber l'atteinte des objectifs doivent être maîtrisés. Les **bonnes pratiques** garantissant sécurité et qualité des prestations doivent être formalisées et appliquées.

La démarche Qualité et Gestion des Risques doit être enclenchée, avec le déploiement d'outils et méthodes **d'analyse des évènements**, d'amélioration continue, **d'harmonisation des pratiques**, de retour d'expérience et **d'anticipation des situations de crise**.

Actions planifiées

À court terme :

- Construire le plan d'amélioration continue de l'établissement et assurer son pilotage
- Mettre en œuvre des circuits de signalements : évènements indésirables, réclamations...
- Mettre en conformité l'affichage obligatoire à destination du Grand Public (Charte des droits et libertés, médiation, personnes qualifiées, numéro maltraitance...)
- Formaliser les procédures transverses importantes : admission/accueil, recrutement/intégration, traitement de la maltraitance...
- Organiser les partenariats par la formalisation de conventions (recenser, formaliser les collaborations, valider et signer des conventions engageantes)
- Finaliser le site Internet

À moyen terme :

- Utiliser l'outil arsene pour doter l'établissement d'une base documentaire utile, utilisable et utilisée
- Permettre l'expression des enfants et des familles par des enquêtes de satisfaction
- Préparer l'évaluation de la qualité avec le nouveau référentiel HAS
- Cartographier les risques auxquels l'établissement est exposé
- Formaliser le plan de gestion de crise de l'établissement, notamment le Plan de Continuité des Activités

À long terme :

- Moderniser la communication interne et l'accessibilité des informations par un Intranet



Bénéfices attendus

- ✓ Concrétiser le projet d'établissement et garantir l'atteinte des objectifs
- ✓ Donner la parole à tout un chacun pour améliorer l'organisation et le quotidien
- ✓ Redonner du sens aux bonnes pratiques professionnelles
- ✓ Optimiser les prises de décisions par la réflexion en amont

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Cadre Référent Qualité
Acteurs	Ensemble des services et professionnels
Parties prenantes	Enfants et familles
Partenaires	<u>Institutionnels</u> : CREA I, GCSMS « Moyenne Garonne », Consultant externe sur le champ de la Qualité et Gestion des Risques

FICHE ACTION N°9



Traiter la question éthique avec les acteurs de terrain

Éléments de diagnostic

Le déploiement d'une démarche de questionnement éthique revêt un enjeu important dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Tout professionnel faisant face à une **situation singulière** dans laquelle entrent des conflits de valeurs doit pouvoir s'appuyer sur une **réflexion collective** mise en place par la structure **pour étayer son positionnement** et guider sa pratique professionnelle.

La réflexion éthique émerge d'un questionnement pouvant venir des professionnels, des enfants accueillis ou encore de leur parent et entourage. Elle prend la forme d'une réflexion collective, déclenchée par des situations concrètes singulières où entrent en contradiction des valeurs ou des principes d'intervention, et associant une pluralité de points de vue (enfants, familles, CVS, professionnels, personnes ressources...)

La réflexion éthique requiert du **temps**, de la **pluridisciplinarité**, de la **collégialité** et de l'**ouverture**.

La question éthique dépasse le droit pour en évaluer l'équité. Elle aide à combler les vides juridiques par l'interprétation des textes (exemple : la sexualité en établissement). Elle cherche également à résoudre les éventuels conflits internes du droit positif (exemple : le secret professionnel et le partage de l'information).

Les **réunions d'Analyse de la Pratique** constituent le cadre choisi par les professionnels pour la mise en place de cette réflexion éthique.

Actions planifiées

À court terme :

- Formaliser le cadre de la réflexion éthique choisi par les professionnels
- Mettre en place les réunions d'Analyse de la Pratique (cf. fiche action n°7), avec des comptes rendus pouvant alimenter un guide de bonnes pratiques professionnelles
- Stabiliser, en complément, l'organisation des réunions techniques, permettant d'échanger de manière réactive sur les difficultés rencontrées et d'identifier rapidement des solutions concrètes

À moyen terme :

- Promouvoir les principes de Bienveillance via les recommandations de l'HAS et la formation de professionnels référents
- Se doter de ressources documentaires accessibles et facilement mobilisables sur le champ de la réflexion éthique (cf. fiche action n°8 et la base documentaire)
- Aborder la liberté affective et sexuelle au travers d'une réflexion éthique (comment aborder ces questions avec les enfants, avec les parents et entre professionnels, comment mieux accompagner les jeunes pour assurer leur protection...)

À long terme :

- Étendre la réflexion éthique hors les murs en organisant des échanges de pratiques et de points de vue inter-établissements

Bénéfices attendus

- ✓ Garantir bienveillance et inclusion au quotidien
- ✓ Donner du sens aux pratiques
- ✓ Faciliter une prise de décision la plus « juste » possible
- ✓ Renforcer les relations de confiance entre les acteurs

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Psychologue
Acteurs	Ensemble des services et professionnels
Parties prenantes	Enfants et familles

FICHE ACTION N°10



Augmenter de 30% la capacité d'accueil

Éléments de diagnostic

Les besoins du territoire et les possibilités de la structure, définis dans l'ensemble de ce projet d'établissement, convergent vers un projet évident d'extension de la capacité d'accueil du Foyer du Château, afin de :

- Pouvoir assurer la continuité d'accompagnement d'enfants sans mise à mal d'admissions prévues,
- Pouvoir répondre aux besoins de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Direction Enfance Famille dans l'accompagnement des familles et enfants en difficulté

15 places supplémentaires permettraient :

- Le maintien de l'accueil de fratrie au sein du même établissement (quasiment 50% des enfants et jeunes accueillis)
- L'ouverture d'un service de 8 places en PEAD (cf. fiche action n°6)
- La mise en place d'un service Petite enfance (cf. fiche action n°6)
- Le développement du projet SAPAAR pour les 16-21 ans (cf. fiche action n°3)

Actions planifiées

- Obtenir l'autorisation **d'extension de 30%**
- Revaloriser le **tarif journaliser**, au plus proche de ceux du territoire, afin de doter la structure de moyens cohérents avec ses services proposés
- Mettre en place le **PEAD** :
 - o Intervention 6j/7j
 - o Astreintes 7j/7j (24h/24h) au service des enfants et des parents
 - o Larges plages d'intervention (9h-20h)
 - o Intervention soutenue, au minimum 2 à 3 fois/semaine
 - o Équipes pluridisciplinaires qui accompagnent les familles : éducateur, assistant social, animateur, psychologue, technicien en intervention sociale et familiale.
- Ouvrir le service **Petite Enfance** :
 - o Proposer un lien à la parentalité sur le modèle de l'Accueil de Jour
 - o Recruter un éducateur EAJE supplémentaire
 - o Former l'ensemble des éducateurs du Foyer aux spécificités de la petite enfance
- Développer le **projet SAPAAR** :
 - o Proposer un appartement intermédiaire aux garçons
 - o Accompagner l'autonomie d'une quinzaine de jeunes



Le PEAD sur le logo

Pilotes et acteurs

Pilote responsable de la fiche	Directeur
Acteurs	Ensemble des services et professionnels
Parties prenantes	Comité Social Economique (CSE) Enfants et familles
Partenaires	Institutionnels : Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental, Aide Sociale à l'Enfance (ASE), GCSMS « Moyenne Garonne »

Les textes de référence concernant la Protection de l'Enfance

Code de l'éducation

- Article L 542-1 relatif à la formation des professionnels dans le domaine de la Protection de l'Enfance en danger
- Article D 542-1 relatif aux thèmes traités dans les programmes de formation initiale et continue des personnes mentionnées à l'article L 542-1 du code de l'éducation
- Article L 542-2 relatif aux visites médicales
- Article L 542-3 relatif à la séance annuelle d'information et de sensibilisation des élèves
- Article L 541-1 relatif à la protection de la santé

Code de l'action sociale et des familles

- Article L 112-3 relatif à la définition la Protection de l'Enfance
- Article L 121-6-2 relatif aux conditions d'autorisation de partage d'informations à caractère secret entre professionnels de l'action social
- Article L 226-2-1 relatif à la transmission sans délai de toute information préoccupante par les personnes qui mettent en œuvre ou concourent à la Protection de l'Enfance
- Article L 226-2-2 relatif aux conditions d'autorisation de partage d'informations à caractère secret entre personnes soumises au secret professionnel
- Article L 226-4 relatif à la possibilité pour toute personne exerçant dans un service ou un établissement public ou privé susceptible de connaître des situations de mineurs en danger d'aviser directement le procureur de la République, du fait de la gravité de la situation

Code civil

- Article 375 relatif à l'assistance éducative concernant l'enfant en danger

Code pénal

- Article 222-22 relatif aux agressions sexuelles
- Article 222-23 à 222-26 relatifs au viol
- Article 222-27 à 222-31 relatifs aux autres agressions sexuelles
- Article 222-31-2 relatif à l'inceste commis sur les mineurs
- Article 222-32 et 222-33 relatifs à l'exhibition sexuelle et au harcèlement sexuel
- Article 223-5 à 223-7 relatifs à l'entrave aux mesures d'assistance et de l'omission de porter secours
- Article 225-16-1 à 225-16-3 relatifs au bizutage
- Articles 226-13, 226-14 relatifs à l'atteinte au secret professionnel
- Article 434-3 relatif aux entraves à la saisine de la justice (non-dénonciation de privations, de mauvais traitements, ou d'atteintes sexuelles)

Code de procédure pénale

- Article 40 relatif à l'obligation pour tout officier public ou fonctionnaire d'aviser sans délai le procureur de la République de tout crime ou délit

Lois

- La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences de ces dernières sur les enfants
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance
- Loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux

Décrets

- Décret n° 2011- 222 du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la Protection de l'Enfance et à l'Observatoire national de l'enfance en danger et abrogeant le décret n° 2008-1422 du 19 décembre 2008
- Décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 relatif au fonds national de financement de la Protection de l'Enfance
- Décret n° 2009-765 du 23 juin 2009 relatif à la formation dans le domaine de la Protection de l'Enfance en danger et modifiant l'article D. 542-1 du Code de l'éducation
- Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de compétences et connaissances

Circulaires

- Circulaire du 14 mai 2012 présentant les dispositions de droit pénal et de procédure pénale de la loi n°2012-409 du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines (BO du ministère de la Justice)
- Circulaire d'orientation du 6 mai 2010 relative au rôle de l'institution judiciaire dans la mise en œuvre de la Réforme de la Protection de l'Enfance
- Circulaire interministérielle n° 2008-361 du 11 décembre 2008 relative aux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Circulaire n°2001-044 du 15 mars 2001 relative à la lutte contre les violences sexuelles (BO n°12 du 22 mars 2001)
- Circulaire 97-175 du 26 août 1997 instructions concernant les violences sexuelles (BO n°5 du 4 septembre 1997- Hors-série)
- Circulaire n° 97-119 du 15 mai 1997 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des élèves (BO n° 21 du 22 mai 1997)

Arrêté

- Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

- Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire (sept. 2021)
- Améliorer l'accompagnement des enfants à la sortie des dispositifs de Protection de l'Enfance : le retour en famille (juil. 2021)
- Coordination entre services de Protection de l'Enfance et services de pédopsychiatrie (avril 2021)
- Évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger : cadre national de référence (janv. 2021)
- La prévention des addictions et la réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives en ESSMS (nov. 2020)
- Concevoir et soutenir la réussite scolaire et éducative des enfants en situation de handicap et des enfants accompagnés par le dispositif de l'aide sociale à l'enfance (juil. 2019)
- La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil (fév. 2019)
- L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation (déc. 2017)
- L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits « Mineurs isolés étrangers (MNA) » (fév. 2018)
- Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la Protection de l'Enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives (oct. 2015)
- Favoriser les articulations entre les professionnels intervenant en Protection de l'Enfance et les professionnels intervenant dans un cadre pénal, à l'égard d'un mineur (juil. 2015)
- L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la Protection de l'Enfance (déc. 2014)
- Le partage d'information à caractère secret en Protection de l'Enfance (déc. 2010)
- Le questionnement éthique dans les ESSMS (oct. 2010)
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (nov. 2009)
- L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement (sept. 2009)

Glossaire

ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CA	Conseil d'Administration
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCSTI	Centre de médiation de Culture Scientifique Technique et Industrielle (<i>Cap Sciences par exemple</i>)
CLAE	Centre de Loisirs Associé à l'École
CMPI	Centre Médico Psychologique Infantile
CMPP	Centre Médico-Psycho Pédagogique
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CPE	Conseillers Principaux d'Éducation
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CSE	Comité Social Économique <i>Remplace le CHSCT - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail</i>
DUERP	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
EAJE	Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico-Éducatif
IPRP	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
ITEP	Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
PEAD	Placement Éducatif A Domicile
PPE	Projet Pour l'Enfant
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRE	Programme de Réussite Éducative
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAPAAR	Service d'Accompagnement Personnalisé dans l'Acquisition de l'Autonomie et de Responsabilités
SAS	Service d'Accueil Séquentiel
SESSAD	Services d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile
SPST	Service de Prévention et de Santé au Travail
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
QVT	Qualité de Vie au Travail

FOYER DU CHATEAU

3 bis, rue des Adouberies – BP 29

47201 MARMANDE

Tél. 05 53 64 24 96

Fax. 05 53 64 75 63

secretariat@foyerduchateau.fr